

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté les règlements suivants :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement VL-2023-815 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'agrandir la zone C24-248 à même une partie de la zone P24-158 (district des Explorateurs)	5 juillet 2023 27 juillet 2023
Règlement VL-2023-816 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de permettre certains usages commerciaux dans la zone I21-132 (district de Fatima-du Parcours-du-Cerf)	5 juillet 2023 27 juillet 2023

2. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 2 août 2023.



Véronica Mollica

Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil